



## Mécanisme de la fiducie-gestion : arbitrage entre avocat et socie

-----  
Par benjaminn

Bonjour à tous,

J'espère trouver ici des retours d'expérience sur un point très spécifique concernant les fiducies.

Contexte : Je dirige une TPE en services informatiques et je m'oriente vers une fiducie-gestion pour nos contrats clients et notre trésorerie. L'article L.515-1 du Code monétaire donne la liste des fiduciaires possibles, mais j'hésite concrètement entre un avocat spécialisé et une société fiduciaire comme [[url=https://finwise.ch/finwise.ch\[/a>url\].](https://finwise.ch/)

J'aimerais avoir des retours terrain sur la réactivité au quotidien de ces deux options. Le fiduciaire-avocat est-il vraiment moins disponible qu'une société dédiée ? Niveau tarification, j'ai du mal à me faire une idée des honoraires standards.

La question du reporting m'inquiète aussi pas mal, certains me parlent de rapports trimestriels, d'autres mensuels...

Si quelqu'un a déjà fait ce choix, son expérience m'intéresse vraiment. Au final, avec le recul, quel type de fiduciaire recommanderiez-vous ?

Merci d'avance pour vos éclairages !